

HABITAT JEUNES

TIERS-LIEUX

Rédaction de la fiche : mars 2026

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Unhaj documente les initiatives et les pratiques d'ouverture des associations Habitat Jeunes sur leurs territoires. Le mouvement assume de manière croissante une action sur un périmètre élargi, et devient un acteur à part entière de la cohésion sociale.

Espaces de transition entre le cadre individuel et collectif, brassage social des publics, valeurs de l'éducation populaire associant pleinement les jeunes et encourageant à la rencontre, engagement citoyen... les associations Habitat Jeunes ont pu constituer dans de nombreux cas des tiers-lieux avant l'heure, et s'approprient cette approche au service des valeurs du mouvement.



FAIRE VIVRE UN TIERS-LIEU IMMATÉRIEL

MAPAR RÉSIDENCES HABITAT JEUNES

2 rue Chantebel
35600 Redon
contact@mapar.fr - 02 99 72 14 39

Bruno Chéron - directeur
direction@mapar.fr



THÉMATIQUES

- Tourisme
- Alimentation
- Culture
- Travail

CONTEXTE

Au sein d'un territoire disposant d'un fort maillage associatif, trois structures se sont rapprochées afin de travailler les parcours des jeunes sur le territoire et de parvenir à atteindre des profils souvent invisibilisés.

L'association Habitat Jeunes de la MAPAR, l'organisme de formations O'Formations et le tiers-lieu Le Parallèle, porté par la Fédération d'animation rurale en Pays de Vilaine, parviennent ainsi tisser un partenariat informel multipliant les actions et activités communes.

Il en résulte la création d'un tiers-lieu en partie immatériel, dont l'existence repose moins sur l'animation d'un espace que sur la création d'un environnement accueillant et émancipateur.



FINANCEMENTS

Le modèle économique du tiers-lieu repose essentiellement sur des subventions, avec le soutien de nombreux partenaires (ville, agglomération, département, région, CAF, ARS, ANCT, Union européenne, ANCT, Fondation de France).

Le tiers-lieu et l'organisme de formation ont bénéficié de fonds du programme DEFFINOV, destiné aux tiers-lieux de formation. Les structures ont obtenu 300 000 € sur 3 ans.



ACTIONS

Le tiers-lieu Le Parallèle est articulé autour de différents pôles d'activité.

- Parcours d'accompagnement : formations, ateliers artistiques et culturels.
- Hôtel à projet : chantiers participatifs, cuisine, événements.
- Soins : soutien psychique, accès aux droits, prévention et promotion de la santé.
- Recherche et développement : évaluation, essaimage, recherche-action.
- Un accueil inconditionnel des personnes est également pratiqué.

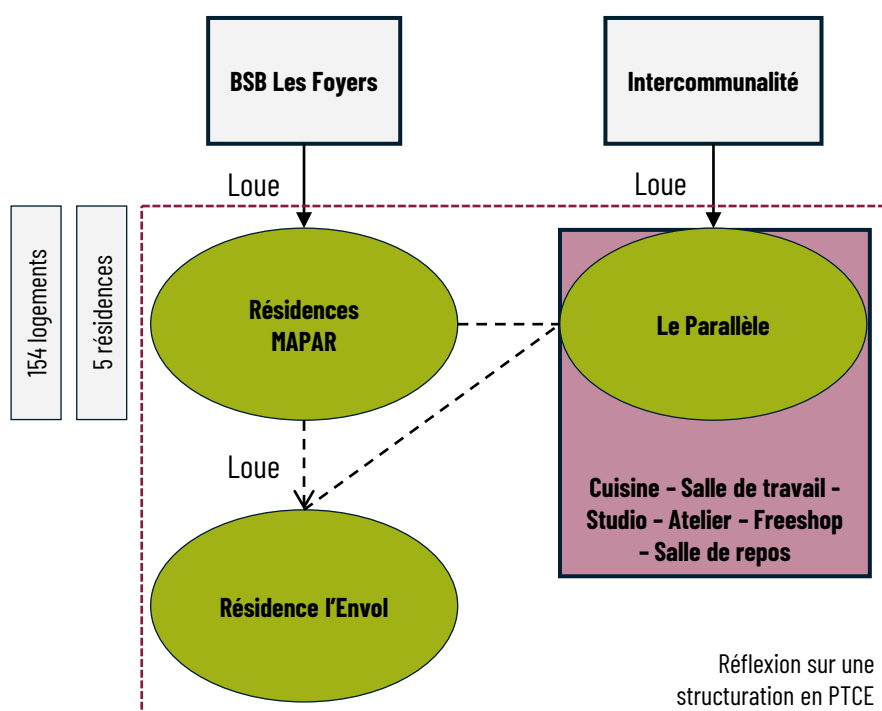


ÉQUIPES

3 salarié-es à temps plein
4 membres de l'équipe en stage

- Chaque structure dispose d'équipes distinctes, qui développent conjointement des activités au sein des différents espaces.
- Chaque équipe dispose d'une culture professionnelle et de parcours de formation propres (BPJEPS, EHESP...)

STRUCTURATION





PUBLICS ACCUEILLIS

Le tiers-lieu Le Parallèle est dédié à l'accueil d'un public jeune de 16 à 30 ans.

En 2025, il a accueilli :

- 124 contributeur.rices (33% sans activité professionnelle ou en recherche d'emploi, 30% en dispositif d'insertion, et 37% en emploi ou en formation)

- Plus de 1500 bénéficiaires
- 30 stagiaires (CPJEPS, GRETA, AMISEP...)
- 60% du public est composé de femmes ou de personnes en minorité de genre (en transition ou non-binaire)



APPORTS AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Une capacité à mobiliser des publics plus éloignés des dispositifs d'accompagnement.
- Une animation renforcée au travers de la mobilisation des partenaires du territoire.
- Un élargissement des thématiques abordées issu du travail commun mené avec les autres structures (exemple de la santé mentale centrale dans le projet du Parallèle).
- Des liens partenariaux renforcés avec d'autres acteurs du territoire, via le travail avec les structures évoluant dans des environnements professionnels différents.
- Un fonctionnement intégré dans les projets de développement de la structure Habitat Jeunes (espace partagé dédié au sein de la future résidence).
- Inscription du lien partenarial dans le projet associatif de O'Formations.

LA BONNE IDÉE

Se structurer en tant que PTCE !

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ont été institués dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014.

Ils visent à favoriser le rapprochement de structures de l'économie sociale et solidaires dans une logique de mutualisation et de partenariats au service de projets innovants et porteurs d'un développement durable local.

Ils bénéficient d'un soutien dédié, via des AMI portés par le Ministère de l'Economie.

La MAPAR, O'Formations, Le Parallèle ainsi que l'association Osons Ici et Maintenant travaillent à la création d'un PTCE qui aura pour vocation de formaliser leurs liens, ainsi que de valoriser leur mise en réseau.



MODÈLE ÉCONOMIQUE

- Un amorçage du projet permis par l'obtention de financements du programme DEFFINOV, dans le cadre d'un co-portage entre O'Formations et Le Parallèle.
- Dans le prolongement de l'obtention de ce financement, développement d'une culture de travail commune dans la réponse à des appels à projets.
- Location de locaux entre les structures, ou à moindre coût auprès des collectivités, permettant une économie sur les coûts fixes des structures.
- Capitalisation sur l'expertise et l'animation assurée par les différentes associations, permettant de mutualiser les moyens humains et de limiter le recours à des prestataires extérieurs.



FACTEURS DE RÉUSSITE

- Diversité des structures et des profils permettant de s'inscrire dans différents réseaux et de profiter d'expertises distinctes.
- Différents degrés d'institutionnalisation des structures, faisant le lien entre des publics plus éloignés de l'accompagnement et des acteurs institutionnels.
- Inscription dans un tissu associatif local commun, permettant une circulation des personnes au sein des différentes structures et la création de liens interpersonnels forts.
- Collectif de travail soudé autour de la réponse à des appels à projets ou des programmes de financement communs.



POINTS DE VIGILANCE

- Risque d'institutionnalisation du tiers-lieu à terme, limitant son ouverture aux publics les plus éloignés.
- Force des liens interpersonnels moins stables dans le temps.
- Fin des financements issus du programme DEFFINOV.



PHILOSOPHIE DU PROJET

Ce tiers-lieu immatériel trouve son intérêt dans son agilité et son caractère peu institutionnel. Il permet ainsi à chacun des acteurs d'accomplir son projet associatif, en s'appuyant sur les spécificités des structures avec lesquelles il est lié (publics touchés, champ d'expertise, degré d'institutionnalisation, réseaux professionnels associés...).

Sa réussite repose sur sa capacité à ouvrir les murs des structures pour mettre au cœur de la réflexion et du travail mené les parcours des jeunes du territoire, sur le plan du logement, de l'emploi ou de la santé, afin de participer pleinement à leur émancipation. Il affirme ainsi un objectif politique de mise en commun des initiatives locales pour favoriser l'engagement collectif des jeunes.

